

# An Gille-Ruith\*

\*Le messager

Newsletter de la MacKenzie French Society

Fondée le 1<sup>er</sup> octobre 2002, avec la permission du Cabarfeidh, comte de Cromartie, chef héréditaire du clan.  
Association loi 1901.



## Edito n° 2

Encore une année qui se termine, année qui aura été riche en émotions. Certains nous ont quitté ne trouvant pas ou plus chez nous ce qu'ils étaient venu chercher ; d'autres nous ont rejoints, souvent très motivés par leur amour de l'Écosse, de son Histoire et de ses traditions. Quelques MacKenzies « de nom » sont désormais les piliers de notre groupe, pour notre plus grand plaisir.

En 2007 nous avons encore participé à de nombreuses fêtes et manifestations écossaises comme cette prestigieuse soirée France Écosse en mars, sur une péniche – restaurant amarré au pieds de la Tour Eiffel. Et puis il y a eu Aubigny sur Nère, en juillet ; Aubigny village des Stuarts qui , outre un spectacle et une organisation bien huilée, nous à offert un stand associatif deux jours durant.

2007 ce fut également le lancement de notre forum réalisé par notre ami et membre Stéphane Camus, forum qui est un remarquable outil d'information et de liaison pour tous ceux qui nous connaissent :

<http://mackenziefrance.free.fr>

Il complète le site officiel de la Clan MacKenzie Society of France qui existait déjà, mais qui fut modernisé au début de l'année : <http://mackenziefrance.site.voila.fr/index.html>

2007 vit également notre participation à la future stèle qui sera inaugurée sur le site historique du champ de bataille de Culloden . Je suis particulièrement fier que notre effort financier soit égal à la participation des autres Associations MacKenzie, bien que nous ne soyons qu'une petite association. Ce fut donc l'occasion de montrer notre attachement à l'histoire écossaise et notre fierté d'appartenir au Clan MacKenzie.

Et puis après plus de deux ans de Vice-présidence, Grégory Caffier cédera sa place à Roderick MacKenzie le premier janvier 2008. Je l'avais nommé Vice-président en octobre 2005, après notre retour d'Écosse, lorsque notre Association était passée sous loi dite « de 1901 ». Je tiens à le remercier d'avoir tenu ce poste pendant ces deux longues années.

Merci à toutes et à tous de nous aider à faire vivre notre passion, et tous mes vœux de Bonne Année , de bonne santé et de prospérité pour 2008.

Didier BAULAND  
Président de la Clan MacKenzie Society of France



The Hereditary Chief of the Clan MacKenzie  
Cabarfeidh  
The 5th Earl of Cromartie  
Castle Leod, Strathpeffer, Ross-shire, Scotland

**Sommaire :** Édito - Le chateau de Castle Leod - Aubigny sur Nère ville écossaise  
- Lament for Culloden - Définition des Clans, des Septs et des Associations de Familles -  
Le mot de la Trésorières.

# Le château de Castle Leod

## Fief des Chefs du clan MacKenzie depuis le début du 17<sup>ème</sup> siècle.

C'est pour restaurer le château de *Castle Leod*, où réside *Cabarfeidh*, l'actuel chef du *Clan MacKenzie*, que nous militons depuis notre retour d'Écosse en août 2005. Une petite délégation de "MacKenzies français" s'était rendue à *Strathpeffer* pour assister au *Gathering International* du clan, et pour rencontrer *Cabarfeidh*, notre Chef et Lady Janet Cromartie son épouse.

Mai Lan et moi avons eu le privilège accordé aux présidents, commissionnaires et lieutenants du *Cabarfeidh*, de suivre une visite guidée commentée par notre Chef afin d'évaluer les dégâts de la partie ancienne formant le donjon...

*Castle Leod* est situé dans le Comté de Ross, à environ trente kilomètres d'*Inverness*, dans l'ancienne petite station thermale victorienne de *Strathpeffer*.

C'est une construction rustique en forme de L, de pierres rouges, aux murs très épais, destinée à la défense des anciens chefs de clans dans cette contrée sauvage des *Highlands*.

Le château semble avoir été construit sur d'anciennes bases d'un fort *Picte* ou Scandinave du 12<sup>ème</sup> siècle. Une partie plus

moderne, habitée actuellement par la famille du Comte de *Cromartie* notre chef, fut ajoutée tardivement à l'arrière de la tour principale.

À l'origine, *Castle Leod* appartenait au *Clan MacLeod*. En 1605, *Roderick "Rorie" MacKenzie* épousa *Margaret MacLeod*, héritière de *Torquil MacLeod of Lewis*. C'est "*Rorie*" *MacKenzie* qui termina la construction du château. C'est également à cette époque que les Îles *Lewis* passèrent aux mains des *MacKenzies*.

À la suite des guerres Jacobites de 1745, le château fut laissé à l'abandon et connu des jours sombres jusqu'à 1814, date où, presque à l'état de ruines il fut entièrement restauré. De nos jours, les infiltrations d'eau ont largement détériorées la partie la plus ancienne du château. Les pierres sont poreuses, les charpentes et planchers sont très endommagés. Des travaux lourds et urgents sont déjà commencés, mais sans l'aide généreuse et bienveillante des six associations du clan *MacKenzie* (USA, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, France et Écosse), cette sauvegarde de notre patrimoine clanique ne pourra se faire.



Aubigny  
sur Nère,  
ville écossaise

La petite cité médiévale d'*Aubigny sur Nère* se situe dans le département du Cher, à une trentaine de kilomètres de la ville de Gien, à environ deux heures de route de Paris.

Fondée à l'époque gallo-romaine, elle s'appelait *Albiniacum*.

Sous le règne du roi de France Philippe-Auguste, *Aubigny* devint une ville annexée au domaine royal.

Au XV<sup>ème</sup> siècle, le roi de France Charles VII ayant fait appel à ses alliés écossais pour l'aider dans sa lutte contre les anglais, lors de la Guerre de Cent Ans, donna au Connétable *Jean Stuart de Darnley*, en récompense de ses brillants faits d'armes au service de la France, la ville d'*Aubigny* et les terres environnantes (1423). C'est à partir de cette date que la ville d'*Aubigny* devint la cité des *Stuarts*.

Cette dynastie écossaise a fortement marqué la région de son empreinte. Les successeurs de *Jean Stuarts* furent de puissants personnages qui jouèrent un rôle important dans les guerres d'Italie sous le roi François 1<sup>er</sup>. *Bérault* et *Robert Stuart*, compagnons d'armes du Chevalier Bayard, firent construire le château d'*Aubigny*. En 1512, un gigantesque incendie détruit la ville. C'est *Robert Stuart* qui la reconstruisit.

Lors des guerres Jacobites de 1715 et 1745, de nombreux écossais fuyants les anglais vinrent trouver refuge dans la région d'*Aubigny sur Nère*.

De nos jours, le château est devenu un Musée à la gloire de la *Auld Alliance*, et ses annexes servent de Mairie.

Depuis une cinquantaine d'années, tous les week-end du 14 juillet, ont lieu dans les murs de la ville les fêtes commémoratives de l'Alliance Franco-écossaise avec défilés de Pipe Bands, marché médiéval et marché écossais, danseurs des Highlands, reconstitution historique, etc...

La ville d'*Aubigny sur Nère* est jumelée avec la ville écossaise d'*Haddington*, près de *Edinburgh*.



# Lament For Culloden

Poème écrit par Roderick MacKenzie

**A shadow veils the moon's pale face,  
Destiny in the balance has thrown it's weight,  
Will there be no rest through eternal time,  
For this broken soul that I call mine.**

**Between the redcoats and the south,  
No freedom left in this dark hour,  
We thought our cause just and would hold sway,  
But the heavens decreed another way.**

**Has all hope already left our hearts ?  
Tears may flow but we must part  
The tide that creeps up over the strand,  
Destroys the castles made of sand.**

**The brave men that on Drumossie took their stand,  
Noble and loyal , with hearts so grand,  
Tonight lie silent on the blood stained heather,  
With the cold north wind their only prayer.**

**Farewell my country, my lands in the North,  
Where yesterday we lived like gods,  
Farewell gray skies we did ill meet,  
The cold wind turns and brings down sleet.**

Un voile passe devant la lune,  
Le destin dans la balance pose sa plume,  
Pas pour moi la paix éternelle,  
Avec cette âme si lourde qui est la mienne.

Entre les tuniques rouges et le sud,  
Le pouvoir partagé sans recours,  
Le ciel joue des ombres claires obscures,  
Au fil du ruisseau de nos jours.

L'espoir nous a quitté donc si tôt,  
Des larmes vont couler comme des flots,  
Les vagues qui montent, couvrent la plage,  
Submergent les châteaux faits de sable.

Ceux qui se tenaient sur la lande,  
Nobles et loyaux au Cœur si grand,  
Ce soir allongés sur la bruyère,  
Avec le vent du nord pour seule prière.

Adieu mon pays, mes terres perdues,  
Où nous vivions jadis comme des dieux,  
Adieu les landes, grisaille des cieux,  
Le vent froid tourne et apporte la neige fondue.

# Définition des Clans, des Septs et des Associations de Familles

## Qu'est-ce qu'un clan ?

Le système des clans est étroitement lié à l'héraldique écossaise. La meilleure définition de ce qu'est un clan a été fournie par Alexander Nisbet, une autorité héraldique, dans l'ouvrage "*System of Heraldry*" édité en 1722 :

Il s'agit d' "un groupe social qui se compose d'un agrégat de familles distinct descendant réellement, ou s'acceptant entre elles comme ayant un ancêtre commun. Ce groupe doit être reconnu par le représentant du souverain, qui est aussi son Officier Suprême d'Honneur, *Lord Lyon*, en tant qu'il est une communauté honorable dont tous les membres sont reconnus dans leurs droits, ou reçu dans le nouvel octroi d'une noblesse personnelle héréditaire accordant ainsi le port des armoiries tant aux cadets\* déterminés (ex. : *porteur du nom, Sept*) ou indéterminés (*dont les origines sont imprécises*) comme pouvant être de la famille du chef du clan. "

Un clan est donc une communauté qui est distinguée par l'héraldique et reconnue par le souverain. À la tête de cette honorable communauté il y a un chef. Il est la seule personne autorisée à montrer un blason plein ou non divisé ("*undifferenced*" - terme héraldique britannique signifiant "non divisé" les divisions étant le signe de lien avec d'autres maisons nobles), c'est-à-dire sans aucune marque de vassalité à l'égard d'une autre maison noble.

La *Chefferie (chiefship)* est un titre d'honneur et une dignité dans la noblesse d'Écosse. Tout prétendant au titre doit établir à la satisfaction du *Lord Lyon*, représentant le souverain, qu'elle ou lui est en droit d'arborer les armoiries non divisées de la communauté qu'elle ou lui cherche à présider. Le travail central de la Cour du *Lord Lyon* est de déterminer quels sont les chefs de clan.

Plusieurs cas advenus ces 50 dernières années devant la Cour du *Lord Lyon* ont concerné les chefferies de clan. Il y a maintenant environ 140 clans qui ont des chefs identifiés par le *Lord Lyon*.

Les clans ou les familles qui ont un chef de clan ou un chef de famille (généralement pour le Sud de l'Écosse : exemple : pour la famille *Boyle*, le *Earl\** of Glasgow est le chef de famille) qui sont reconnus confèrent un statut noble au clan ou à la famille ainsi qu'un statut juridique et une identité de corps constitué. Une famille ou un groupe de noms qui

n'aurait aucun chef identifié n'aurait aucune position officielle en vertu de la loi d'Écosse.

\* *les cadets* : il est très certainement question de branches cadettes.

\* *Earl* : Titre britannique d'origine scandinave (*scan. Jarl*) équivalent à celui de Comte

## Qui est membre d'un Clan ?

Toute personne qui a le même nom de famille que le chef du clan est considéré comme étant membre du clan ; également, toute personne qui offre allégeance au chef est reconnu en tant que membre du clan, à moins que le chef décide de ne pas accepter l'allégeance de cette personne.

Il n'y a aucune liste officielle de septs qui soit identifiés. C'est un sujet que chaque chef détermine. Mais si un sept particulier a été traditionnellement associé à un clan particulier il ne serait pas approprié que ce nom soit traité par un autre chef de clan en tant qu'un de ses septs.

## Recherche des Chefs de Clan :

Le réveil de l'intérêt pour leur ascendance écossaise au cours de ces 50 dernières années a encouragé beaucoup de clans et de familles, qui ne l'avaient pas fait auparavant, à rechercher un Chef. Pour beaucoup de clans ceci a nécessité la recherche de la personne la plus directement issue du dernier chef connu du clan.

Un grand nombre de clans qui avaient eu des chefs au seizième ou dix-septième siècles ont décliné après 1745. Dans beaucoup de cas il a été possible d'établir par la généalogie l'identité des derniers descendants de chefs et de trouver ainsi la personne qui avait le lien de sang le plus étroitement lié avec le dernier chef. Dans d'autres cas cette recherche est encore en cours.

Une fois que l'évidence généalogique est démontrée pour identifier la personne la plus directement issue du dernier chef, la demande peut-être faite au *Lord Lyon* pour que la confirmation des armoiries possédées par le dernier chef soit confirmée à la personne susdite.

Le *Lord Lyon* passe en revue les preuves généalogiques et doit être convaincu que l'origine du candidat est correctement

prouvée. Si le *Lord Lyon* est satisfait il reconnaît le candidat comme chef du clan et le confirme dans ces principales armoiries.

Tous ceux qui étaient des chefs avant 1745 ont eu des blasons, bien qu'ils n'aient pas tous été enregistrés dans le Registre Public de toutes les armoiries et porteurs d'armes en Écosse qui a commencé seulement en 1672. Les clans Écossais et le système héraldique ont toujours été étroitement liés. Ainsi, un clan qui a existé dans le passé trouvera son chef, en la personne autorisée à soutenir les armoiries historiques possédées par le dernier chef connu, en vertu de la loi héraldique.

Mais l'intérêt croissant pour leur ascendance écossaise a mené beaucoup de familles, qui dans le passé n'avaient pas été considérées comme des clans de droit, à rechercher un chef qui pourrait rassembler la famille en tant que groupe. Tant que historiquement leur devoir d'allégeance sera satisfait en leur qualité de sept ou cadet à un clan particulier, telle famille pourra maintenant souhaiter avoir une identité distincte qui lui sera reconnue.

Dans le cas où une famille peut montrer qu'elle a existé historiquement en tant que groupe indépendant de famille, le *Lord Lyon* peut ensuite être disposé à l'admettre comme un clan ou un nom distinct.

Si une personne peut prouver la descendance d'un individu qui a été historiquement accepté comme chef de la principale famille dans un groupe, alors au vu de cette descendance, il pourrait être confirmé dans les armes\* et reconnu par le *Lord Lyon* en tant que représentant du nom concerné.

Cependant, il se peut qu'un groupe de familles n'a aucune preuve historique claire de son existence en tant que groupe dans le passé éloigné. Dans ce cas, il peut être possible que ce groupe tente par différentes étapes d'être considérés comme un clan ou un nom de famille.

Puisque le système clanique et le système héraldique sont si étroitement liés, la première étape serait qu'il y ait un certain nombre d'individus employant le même nom de famille pour qu'ils puissent enregistrer leurs propres armoiries.

Une fois qu'il y aurait un nombre significatif d'Armigers (*personnes ayant leur propre armoirie*) dans le groupe il serait possible pour le groupe de se rassembler en *derbhfine* (*Assemblée des armigers*) et faire une proposition au *Lord Lyon* pour la nomination d'un commandant parmi les membres du groupe. Des règlements ont été établis quant au procédé à suivre dans la conduite de la proposition du *derbhfine*.

\*Armes (Héraldique): Armoiries du nom

Si le *Lord Lyon* est disposé en faveur d'un commandant, il le désignera. Une fois que la nomination est faite, une période de 10 ans doit alors s'écouler avant que toute question sur la désignation d'un chef ne soit considérée.

Une fois la période de 10 ans écoulée un autre *derbhfine* peut être tenu, selon le souhait du groupe. Ce *derbhfine* peut alors faire une proposition au *Lord Lyon* pour la nomination d'un

chef. Il y a encore des règles dans les modalités de tenu de ce *derbhfine*.

## Insignes de Crêtes

### Chefs

Ceux qui se trouvent à la tête des grandes branches d'un clan et qui ont été officiellement reconnus comme chefs par le *Lord Lyon, King of Arms\** (Roi des Armes) peuvent porter :

a) N'importe lequel de ses insignes de crête personnelle dans un anneau plat où est inscrit sa devise ; si il est le principal chef de clan l'insigne est surmonté de trois plumes d'aigle.

b) si il est chef il doit avoir deux plumes d'aigles.

NB : Si le Chef de Clan est également pair il peut ajouter la couronne appropriée à son rang au-dessous de l'anneau.

Qui plus est ils peuvent porter leur insigne de crête de chefs sans plume comme n'importe quel autre *clansman*, comme il sera décrit ci-dessous.

### Armigers

Il s'agit d'une personne qui a enregistré ses propres armoiries et insigne de crête, ou qui a hérité de ceux-ci selon les lois en vigueur en Écosse par l'un des ces ancêtres, qui les avait enregistrés dans le registre de la cour du *Lord Lyon*. L'*armiger* peut porter ses propres crêtes comme insigne :

a) sur sa guirlande, sa crête de couronne ou de chapeau, ou aussi plus fréquemment dans un anneau plat sur lequel est inscrit sa devise.

b) Si l'*armiger* est un *clansman*, il peut choisir également l'insigne de crête de son chef.

NB : Un *armiger* a droit à une plume d'aigle argenté derrière l'anneau plat ; s'il est également pair il peut rajouter la couronne appropriée à son rang sur l'anneau.

## Clansmen et Clanswomen

Ce sont les parents du chef de clan comprenant sa propre famille immédiate et même son fils aîné et tous les membres de la famille étendue appelée le « Clan », aussi bien les personnes portant le nom du Clan que ceux ayant un des noms du sept ; soit toute personne professant allégeance au chef de clan et souhaitant montrer leur association avec le clan.

Il est conforme à la convenance pour ces personnes d'avoir comme ornement l'insigne de crête de leur chef encerclé par une lanière et une boucle portant la devise ou le slogan du chef. La lanière et la boucle sont les signes du *clansman* et ils démontrent son adhésion (sa qualité de membre) à son chef par le port de l'insigne de crête du chef sur lui.

Il n'y a aucune règle stricte sur le droit de porter un tartan particulier. Les gens portent normalement seulement le tartan de leur nom, ou un « district tartan » en relation avec le lieu d'où ils viennent ou par extension leur famille.

Le port d'un tartan de clan particulier montre que le porteur soutient et fait allégeance au chef du clan.

Un tartan peut faire usage d'un nom de clan seulement si le chef du clan donne son autorisation et son approbation au motif particulier.

Il n'y a aucun registre officiel du tartan. Des archives de motifs sont détenues par :

The Scottish Tartan Authority  
Fraser House  
25 Commissioner Street  
Crieff, Perthshire  
PH7 3AY

## Le mot de la trésorière

2007 aura été une année fructueuse pour l'Association, et ceci grâce à l'implication de certains membres. En effet, le 30 octobre, la Clan MacKenzie Society of France ne comptait pas moins de 2213,51 euros en banque. Nous avons donc ouvert un livret d'épargne afin d'en placer une partie qui pourra, ainsi, rapporter quelques modestes intérêts.

La vente de divers objets et le bénéfice réalisé sur certaines manifestations auront rapporté 455 euros, et les cotisations 465 euros. Nous avons également reçu des dons pour un total de 545 euros, dont un chèque de 500 euros venant d'un donateur particulièrement généreux voulant garder l'anonymat. Qu'il en soit remercié.

Afin de participer à la réalisation d'une Stèle Commémorative MacKenzie devant être inaugurée sur le site historique de Culloden, l'Association d'Écosse nous avait demandé une participation financière de 225 Livres Sterling. Grâce aux fonds récoltés auprès de membres généreux, nous avons pu réunir 350 euros couvrant ainsi notre participation. Cette somme ainsi que les frais de transfert, soit 374,19 euros, ont été envoyés au début novembre.

Cette année, nous avons fait réaliser des polos et des T-Shirts. Les polos réservés aux membres ont été achetés 641,16 euros et ont rapportés 950 euros, alors que les T-Shirts réalisés pour être vendus au public sur notre stand d'Aubigny sur Nère, achetés 312,16 euros ont rapportés pour le moment 315 euros. Toutefois il en reste 9 qui, une fois vendus, devraient rapporter 150 euros de plus. Une nouvelle série de polos est prévue pour le printemps prochain.

Enfin à la suite du départ de Dominique Lelys, créateur de la cravate MacKenzie-France, nous avons été dans l'obligation de lui racheter son stock de cravates restantes, soit 8 pièces, pour la somme de 160 euros.

Comme vous le voyez, la situation financière de l'Association est très satisfaisante, mais il ne faut pas relâcher nos efforts. Il est bon de rappeler que les fonds récoltés sont destinés à aider Cabarfeidh à la conservation, l'entretien et la restauration du patrimoine historique et culturel du clan MacKenzie... notre patrimoine !

La cotisation restera inchangée pour 2008, soit 15 euros par foyer. Elle sera due dès le 1<sup>er</sup> janvier. Merci de me faire parvenir vos chèques libellés à l'ordre de « Clan MacKenzie Society of France ». Cette cotisation sert à faire vivre l'Association.

A toutes et à tous je souhaite une bonne et heureuse année 2008.

Mai Lan BAULAND

**Si vous voulez voir les photos des différentes manifestations de l'association, nous vous invitons à consulter notre site ou notre forum.**